

# L'argent dans les interventions sociales : DON & DETTE

JOURNÉE D'ÉTUDE<sup>1</sup>  
ABBAYE DE St JACUT DE LA MER (22)  
MARDI 23 NOVEMBRE 2010



L'argent est un enjeu essentiel pour tous les hommes et femmes de la société, et il l'est pour tous ceux qui s'adressent aux institutions sociales et de soins. Dans la période actuelle, cette question a pris une nouvelle ampleur :

- d'une part, l'évolution économique produit du chômage, du travail à temps partiel ou intermittent, une baisse des revenus pour certains et a pour conséquences la multiplication des accidents de la vie, le développement de la précarité et du surendettement... Tandis que la mise sur le marché de nouveaux biens de consommation attractifs conduit les ménages à de nouvelles dépenses, tout en générant également des processus d'exclusion ;
- d'autre part, les demandes d'aides financières se multiplient dans les services sociaux départementaux et communaux et de nouveaux dispositifs se mettent en place ou se développent : services associatifs d'aides directes aux personnes, fonds d'interventions spécifiques, micros-crédits personnels, services d'échanges mutuels alternatifs, services d'accompagnement et de médiation financière et budgétaire....

Mais l'argent est un élément d'un système élargi de relations sociales, il entre dans des systèmes de don et de dette, où sont liées bien souvent trois dimensions : l'économique, le social, et le psychique.

Si pour les usagers, l'argent est un moyen d'acquisition de biens et services, il révèle aussi des rapports de solidarité et/ou de domination entre parents et enfants, entre homme et femme dans un couple, à l'échelle d'une parentèle ou communauté... Dans ces domaines, on observe des pratiques qui révèlent l'inégalité des acteurs en présence (notamment dans l'incitation à la consommation, de par l'ignorance du droit), et qui ne relèvent pas toujours de la rationalité, telles que : la multiplication de crédits à la consommation (à la fois par des ménages qui n'ont pas d'autres solutions et par des ménages qui disposent de revenus), les achats compulsifs et ostentatoires, le choix de dépenses de loisirs au

détriment de celles de première nécessité, les dépenses afférentes à la consommation de produits toxiques (alcool, tabac et autres...), etc.

Et chez les professionnels, l'argent n'est pas qu'une masse monétaire à distribuer de façon plus ou moins équitable. Il est un élément d'un ensemble de pratiques déterminées par les missions du service, l'appréciation de la situation du ménage dans sa dynamique, l'empathie ressentie, les modalités de la demande... et les barèmes définis par des institutions où le politique intervient. Et là où des aides financières peuvent être accordées, l'argent prédétermine sans doute l'ensemble de la relation professionnels – usagers, qui peut alors être organisée sous le signe de la dépendance.

Au-delà de l'aspect quantitatif, les questions ne manquent donc pas sur la place de l'argent dans les pratiques en institution sociale ou médico-sociale ou dans les associations de bénévoles : en "donnant" des aides financières, les intervenants peuvent-ils éviter une situation de toute puissance face aux usagers des services ? Comment s'articulent aides financières, accompagnement social ou de soin de professionnels et interventions de bénévoles ? Comment décrypter dans certaines demandes les facteurs économiques et sociaux et les ressorts psychiques, notamment ceux qui sont présents dans la relation de demande ? Être en difficulté pour faire ses comptes a-t-il quelque chose à voir avec le fait de compter pour l'autre ? L'exposé de sa situation par une personne endettée n'a-t-il pas parfois pour effet de mettre le professionnel dans un embarras bien plus grand que celui de la personne elle-même ? Que représente alors la dette sur le plan budgétaire, sur le plan social ou sur le plan psychique inconscient ?

Cette journée d'étude propose une réflexion sur les pratiques qui ont l'argent pour support, en faisant l'hypothèse qu'un autre regard peut résulter de l'échange d'expériences d'intervenants de différentes structures et d'une approche pluridisciplinaire.

<sup>1</sup>Cette journée est préparée depuis plusieurs mois par un groupe de professionnels de plusieurs institutions et services des Côtes d'Armor qui se réunit à St Briec. Ce groupe comprend des représentants du service social de l'hôpital psychiatrique, de CCAS, de CHRS, de services de tutelle, d'associations gestionnaires de services à domicile, de dispositifs d'intervention sur le surendettement et le micro-crédit, de professionnels intervenant pour l'habitat des personnes en difficulté, etc.

# Pré-programme

08 h 45 Accueil des participants

09 h 00 - 10 h 30 **Conférence plénière d'un sociologue spécialiste** des questions de pauvreté ou des finances dans les populations en situation de précarité.

11 h 00 - 12 h 45 **Ateliers** (chaque atelier sera initié par des témoignages de professionnels ou bénévoles)

1. **le rapport à l'argent dans les institutions avec hébergement (CHRS, foyers divers..)** : la diversité des publics et leurs revenus de travail et de ressources disponibles, les différentes formes de précarité et les modes de vie induits par la précarité, l'usage du pécule donné par les professionnels, les parcours des personnes, l'argent dans les contrats signés entre les usagers et l'établissement, les modalités de travail sur l'endettement dans ces institutions :
2. **les personnes en difficulté psychique et l'argent** : l'argent est-il un élément de certaines problématiques des personnes accueillies et suivies en psychiatrie ? la reconnaissance du "handicap psychique" et le droit à une allocation ; comment se débrouiller avec l'argent quand son identité, sur le plan psychique est fragile ? comment être acteur social quand on est sous curatelle ou sous tutelle ? l'argent permet-il de travailler sur la dépendance au tabac, à l'alcool et aux toxiques ? le soin et l'argent ...
3. **les nouveaux dispositifs d'intervention sur les budgets** (aides associatives caritatives, micro-crédit, services d'accompagnement et de médiation budgétaire, services d'entraide mutuelle...) : le lien entre ces dispositifs et les interventions des institutions traditionnelles (CDAS, CCAS, structures médico-sociales...) : complémentarité ou absence d'articulation ? les modes spécifiques d'intervention des professionnels dans ces structures et dispositifs (l'accompagnement qui y est réalisé) ; le rapport au monde de l'économie (entreprises de distribution et de crédits, banques) : collaboration ou combat ? L'aide d'urgence et l'accompagnement social sont-ils compatibles ? La question de l'équité d'accès à ces dispositifs. La notion d'accompagnement collectif ou communautaire. La participation des usagers dans ce type d'intervention. Les atouts et limites du bénévolat.

12 h 45 - 14 h 00 **Repas**

14 h 15 - 15 h 15 **Film** sur l'argent et le lien social.

15 h 00 - 15 h 45 Restitution des ateliers ou présentation de quelques dispositifs de travail spécifique sur l'argent ou avec l'argent et **débat avec la salle**.

15 h 45 - 17 h 00 **L'argent dans les interventions sociales, enjeux et paradoxes.**  
**Richard Gaillard** (maître de conférences à l'Université d'Angers), sociologue, auteur notamment d'une contribution dans l'ouvrage collectif "**Le travail social et l'argent**" (L'Harmattan, 2006)



## L'argent dans les interventions sociales : don et dette

### BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au

**CREAI de Bretagne**

2 B, Rue du Pâtis Tatelin

CS 60615 – 35706 RENNES CEDEX 7

Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net)

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

### Date limite d'inscription le 15 novembre 2010

Etablissement (pour les professionnels).....

Adresse.....

Tél..... Fax..... E-mail.....

### PARTICIPANT(S).

Merci de nous préciser votre choix d'atelier



	Nom	Prénom	Fonction	Montant *	Atelier
1				100 €.	
2				100 €.	
3				100 €.	
4				100 €.	
5				100 €.	
* déjeuner inclus			Montant du règlement		

**REGLEMENT** (à l'ordre du CREAI de Bretagne). NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

par chèque ci-joint     par virement    DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589    CODE GUICHET : 35 197    N° de compte : 01229392143    CLE RIB : 43

● Souhaitez-vous une convention de formation ?     OUI     NON

● Souhaitez-vous une facture acquittée ?     OUI     NON

● Souhaitez-vous une attestation de présence ?     OUI     NON

#### Annulation :

Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI de Bretagne par écrit avant le 18 novembre entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 25 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement de participant formulées par écrit seront admises à tout moment.

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement

# L'argent dans les interventions sociales :

# DON & DETTE

**JOURNEE D'ETUDE**  
ABBAYE DE St JACUT DE LA MER (22)  
**MARDI 23 NOVEMBRE 2010**



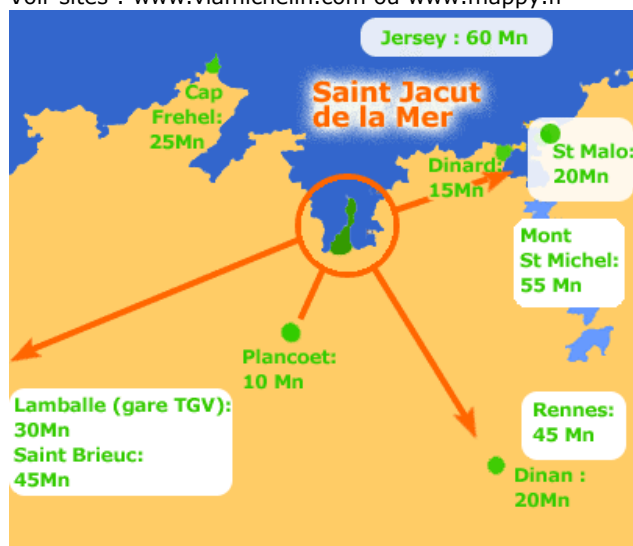
## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

### CREAI de Bretagne

CS 60615 – 35706 RENNES CEDEX 7  
Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87  
E-Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net)

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Voir sites : [www.viamichelin.com](http://www.viamichelin.com) ou [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)



### TRAIN

- Gare de Saint-Malo (25 kms) (bus ou taxis)  
- Gare de Plancoët (10 kms)- (Taxis)  
SNCF : 08.92.35.35.35 ([www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com))

### LIEU DE FORMATION

Abbaye de St-Jacut de la Mer  
BP1 - 22750 Saint-Jacut-de-la-Mer  
Tél : 02 96 27 71 19 - Fax : 02 96 27 79 45  
E-mail : [abbaye.st.jacut@wanadoo.fr](mailto:abbaye.st.jacut@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.abbaye-st-jacut.com/>

### TARIF DES INSCRIPTIONS PAR ETABLISSEMENT

100 € repas inclus

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15/11/2010

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.



### CREAI de Bretagne

2 B, rue du Pâtis Tatelin - CS 60615  
35706 RENNES cedex 7  
Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87  
E-mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net)  
Site : [www.creai-bretagne.org](http://www.creai-bretagne.org)  
N° d'enregistrement formation continue :  
53.35.01613.35

